Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

AVIS DE POSTE VACANT

Destinataires : Direction nationale de l'AFPC, présidence des sections locales, SLCD, et des succursales de la RCN *(Veuillez afficher cet avis et le diffuser auprès de vos membres.)*

Expéditrice : Sharon DeSousa, présidente nationale

Date : Le 29 août 2024

Objet : **Élection de la vice-présidence exécutive régionale suppléante, RCN**

Étant donné que Ruth Lau MacDonald a accédé à la vice-présidence exécutive de la région de la capitale nationale (RCN), il faut élire sa suppléance. Voici les règles auxquelles est assujetti le processus électoral.

Mises en candidature

1. Le Comité exécutif de l'Alliance lance un appel de candidatures ouvert à tous les membres en règle de la RCN. Alex Silas, vice-président exécutif national, agit à titre de directeur des élections.

2. Les candidatures doivent être soumises au directeur des élections au plus tard **le 16 septembre 2024 à midi**. Le formulaire de mise en candidature, ci-joint, peut être présenté par voie électronique. Si la personne candidate, la personne qui propose la candidature ou celle qui l'appuie n'est pas en mesure de signer et de numériser le formulaire de mise en candidature, le directeur des élections acceptera qu'elle atteste sa signature par courriel.

3. Le Bureau de la direction de l'AFPC confirme que les personnes mises en candidature sont des membres en règle, qu'elles veulent briguer le poste et, si elles sont élues, qu'elles habitent et travaillent dans la RCN, conformément aux Statuts de l'AFPC.

4. Tout membre en règle de la RCN peut présenter sa candidature au poste, mais seules les personnes déléguées au congrès 2023 de la RCN qui sont toujours en règle peuvent signer un formulaire de mise en candidature et voter lors de l'élection.

5. Le Bureau de la direction de l'AFPC communique avec les personnes déléguées au congrès 2023 de la RCN qui ne sont plus en règle pour tenter de rétablir leur statut de membre avant l'élection.

6. Les membres reçoivent la liste des personnes qui briguent le poste après la clôture de la période de mises en candidature, le **16 septembre, 2024**.

7. Le directeur des élections rencontre les personnes candidates après la clôture de la période de mises en candidature.

Campagne

8. Toutes les personnes qui briguent la suppléance à la VPER de la RCN peuvent faire campagne **jusqu'au 19 octobre, 2024**. En vue de la distribution du matériel de campagne, les personnes candidates reçoivent les adresses courriel des personnes déléguées au congrès 2023 de la RCN qui sont toujours en règle. Celles qui ont besoin d'un ensemble d'étiquettes d'expédition peuvent en faire la demande au directeur des élections.

9. La communication des adresses courriel des membres se fait conformément aux politiques de l'AFPC sur la protection des renseignements personnels et la confidentialité. L'information fournie doit servir exclusivement à l'élection. Cette information est confidentielle et ne doit être communiquée à quiconque par quelque moyen que ce soit.

10. Toutes les personnes en lice doivent confirmer par écrit (voir le formulaire ci-joint) qu'elles n'utiliseront ces adresses courriel et coordonnées qu'aux fins de l'élection à la suppléance à la VPER de la RCN et qu'elles en protégeront la confidentialité en les mettant dans le champ cci (copie carbone invisible) de leur message. Elles doivent aussi s'engager par écrit à supprimer la liste d'adresses courriel et toute autre coordonnée une fois l'élection terminée.

11. Les membres qui ne veulent pas que l'AFPC divulgue leur adresse courriel et autres coordonnées aux personnes candidates doivent en informer Alex Silas par courriel (REVPelectionsVPER@psac-afpc.com) d'ici le **16 septembre, 2024**.

12. Le matériel de campagne doit être conforme aux Statuts de l'AFPC. Les personnes qui ont des préoccupations à ce sujet doivent s'adresser à la présidente nationale.

13. Le Règlement 21 des Statuts de l'AFPC s'applique : les dépenses électorales ne peuvent dépasser 3 500 $, et les personnes candidates doivent présenter un relevé de leurs dépenses au directeur des élections.

14. Les personnes candidates qui souhaitent faire campagne sur les médias sociaux doivent le faire par l'intermédiaire de leurs comptes personnels.

15. Les personnes candidates n'ont pas le droit d'utiliser les logos, le papier en-tête, les comptes de médias sociaux, ni aucun autre outil de communication de l'AFPC, de l'AFPC-RCN ou de toute autre entité syndicale pour mener leur campagne.

16. S'il y a plusieurs personnes en lice, elles doivent participer à un débat présidé par le directeur des élections, qui aura lieu le **19 octobre, 2024**.

    Les membres peuvent transmettre leurs questions en vue du débat par courriel (REVPelectionsVPER@psac-afpc.com) au directeur des élections au plus tard le **15 octobre, 2024**.

    Le directeur des élections et le personnel du Bureau de la direction passeront les questions en revue pour s'assurer qu'elles sont appropriées et neutres. Le directeur des élections se réserve le droit de combiner certaines questions afin de couvrir le plus de questions possible lors du débat.

Élection

17. Si, en date du **16 septembre, 2024**, l'AFPC n'a reçu qu'une seule candidature, la personne sera élue par acclamation. Si l'AFPC reçoit plusieurs candidatures, la personne qui aura remporté la majorité simple des voix exprimées sera élue.

18. S'il y a lieu, l'AFPC tiendra une élection le **19 octobre, 2024,** dans la salle de conférence J.K. Wyllie, au 233, rue Gilmour. Les questions relatives à la garde d'enfants pour cet événement doivent être adressées au directeur des élections.

19. Les personnes déléguées au congrès 2023 de la RCN qui sont toujours en règle recevront un courriel confirmant leur droit de vote. Le vote par procuration n'est pas permis.

20. L'élection aura lieu après le débat, prévu **le 19 octobre, 2024, à 10 h** (et suivi d'une courte pause).

21. Les membres seront avisés du résultat une fois l'élection terminée.

Vous pouvez obtenir plus d'information, présenter un formulaire de candidature, demander des étiquettes d'expédition ou soumettre vos questions pour le débat à :

Alex Silas
Directeur des élections pour le poste de suppléance à la VPER-RCN
Courriel : REVPelectionsVPER@psac-afpc.com

En toute solidarité,

Sharon DeSousa
Présidente nationale

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE POUR LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENCE EXÉCUTIVE RÉGIONALE SUPPLÉANTE, RCN ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Par la présente, je propose la candidature de _____
(nom en lettres moulées)
à la charge de vice-présidence exécutive régionale suppléante, RCN.

Candidature proposée par :

_____
(nom en lettres moulées) (signature) (section locale/SLCD/succursale)

Candidature appuyée par :

_____
(nom en lettres moulées) (signature) (section locale/SLCD/succursale)

Date : _____

REMARQUE

1. Chaque personne candidate doit accepter la nomination par écrit au plus tard le **16 septembre, 2024, à midi.**
2. La candidature doit être proposée et appuyée par des membres en règle de l'AFPC.
3. Les adresses courriel et les coordonnées des membres doivent être transmises conformément aux politiques de l'AFPC en matière de confidentialité et de protection de la vie privée. L'information fournie doit être utilisée exclusivement pour l'élection à la suppléance à la VPER de la RCN. Elle ne doit être communiquée à quiconque, de quelque manière que ce soit.
4. La personne signataire confirme qu'elle n'utilisera ces adresses courriel et coordonnées qu'aux fins de l'élection à la suppléance à la VPER de la RCN, qu'elle en protégera la confidentialité en les mettant dans le champ cci (copie carbone invisible) de son message et qu'elle supprimera la liste d'adresses courriel et les coordonnées une fois l'élection terminée.

Je, (nom) _____, confirme que je brigue la vice-présidence exécutive régionale suppléante de la RCN. Je m'engage à utiliser les adresses courriel et les coordonnées des membres uniquement pour ma campagne électorale, à les mettre dans le champ cci (copie carbone invisible) de mes messages et à les supprimer de mes dossiers après les élections.

Signature : _____

Date : _____